

Astrida, le 27 Décembre 1950.-

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 3577 / A.E.



Objet:

Vivres expédiés.-

Monsieur le Directeur,

Suite à votre n° 271/Vivres, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que :

- 1°) Les 6.000 Kgs de haricots expédition n° 13 doivent être facturés au Gouvernement du Ruanda-Urundi (4 exemplaires) et les factures sont à envoyer au Directeur du Groupe Scolaire.
- 2°) Les 13.139 Kgs d'haricots ex-Centre Kayanza destinés au chantier routier de Ibanda sont à facturer au Gouvernement du Ruanda-Urundi et les factures à envoyer au Comptable Territorial d'Astrida.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour l'Administrateur Chef de Territoire,
Le Comptable Territorial,
A. STRIJbos,



Monsieur le Directeur l'O.CIR.U

à

USUMBURA.-